

Lenteur

Kawkab al-Charq, 23 juin 1933

Qu'a donc fait Dieu des fonctionnaires ? Et de leurs indemnités ? Et des préparatifs en vue de ces indemnités ? Car il a été rapporté qu'une grande porte d'exception s'était ouverte à deux battants avant même que le Premier ministre n'eût quitté le sol égyptien, et qu'une cohorte de favoris, de saints hommes, de proches et de protégés avaient été effleurés par les ailes de la miséricorde : leurs traitements avaient été revus à la hausse et ils avaient été promus de plusieurs échelons au-dessus de ceux qu'ils occupaient. Il a en outre été rapporté que les malheureux parmi les petits fonctionnaires s'étaient plaints de ce traitement de faveur, l'avaient trouvé insupportable et avaient insisté avec véhémence pour être eux aussi effleurés par ces mêmes ailes de la miséricorde. Il a été rapporté que le gouvernement s'était attendri sur leur sort et leur avait témoigné de la sympathie, et qu'il avait demandé à chaque ministère de soumettre une liste nominative de ceux qui méritaient de recevoir la miséricorde de Dieu et la miséricorde du Ministère, en récompense des longues années d'endurance dans la misère et du poids de privation qu'ils avaient supporté. Il a été rapporté que le Ministère avait envisagé de réserver — ou avait déjà réservé — dix mille livres pour restituer à ces fonctionnaires une part de la compassion, de la sympathie, de la bienveillance et de la sollicitude qui leur étaient dues. On a ensuite rapporté que le Ministère avait constitué une commission chargée d'examiner la manière dont ces indemnités devaient être distribuées et celle dont ces fonctionnaires devaient être promus et avancés. Puis il a été dit que cette commission s'était réunie et dissoute une fois ou deux — je n'en suis pas sûr — et la conversation s'est brusquement tarie ; les gens ont détourné leur attention de l'affaire de ces fonctionnaires, de leurs indemnités et de leurs promotions ; nul n'y pensait plus, nul n'en parlait plus. Soit parce que les événements en Égypte se succèdent si rapidement que chacun efface le précédent ou lui fait oublier le suivant ; soit parce que les affaires en Égypte n'aiment pas la hâte, mais préfèrent la délibération et la quiétude — surtout quand le besoin appelle la rapidité et que la nécessité urgente la réclame — ; soit pour ces deux raisons à la fois. Il n'en demeure pas moins que la misère continue de peser lourdement sur ces fonctionnaires, et leur besoin ne fait peut-être que croître de jour en jour. Leur lot et celui de leurs enfants en matière de privation ne fait peut-être que s'alourdir entre le lever et le coucher du soleil, et leur exaspération face à ce traitement de faveur et leur indignation de voir d'autres préférés à eux ne font peut-être que s'intensifier de temps à autre. Il serait dans l'intérêt du gouvernement, des fonctionnaires touchés par le traitement de faveur et de ceux qui attendent encore quelque bien, que la promesse du Ministère concernant ces indemnités ne reste pas une affaire platonicienne — comme le nuage d'été qui à peine se profile à l'horizon et ranime l'espoir se disperse aussitôt, laissant place au désespoir.

Le gouvernement est, sans aucun doute, soucieux — et nous le sommes avec lui — que les fonctionnaires aient bonne opinion de lui et le tiennent en haute estime ; qu'ils le croient quand il parle et lui fassent confiance quand il promet ; et qu'ils attendent la réalisation de sa parole et l'accomplissement de sa promesse sans avoir à attendre trop longtemps. Les fonctionnaires qui ont bénéficié du traitement de faveur éprouveront peut-être de la satisfaction à être distingués, et se réjouiront peut-être de faire étalage de cette distinction ; il se peut qu'ils soient flattés que le Ministère les ait préférés aux autres en leur accordant générosité, sympathie et faveur. Mais ils sont égyptiens, après tout, et nous ne pensons pas que leur satisfaction à l'égard de ce privilège soit autre chose qu'éphémère — elle s'apaisera et se stabilisera une fois les jours et les semaines écoulés. Ils sont des êtres humains, après tout, et nous ne pensons pas qu'ils aiment que leurs frères les regardent avec suspicion, leur vouent de la rancœur ou prolongent leur envie pour ce que le Ministère leur a accordé en faveur. Ils se sont réjouis, ils ont triomphé, ils ont accepté le privilège et la priorité dans les rangs — mais ils ne souhaitent pas que d'autres soient privés de la même joie et du même triomphe, et ne souhaitent pas que d'autres soient privés d'une part de cette pluie de bienfaits qui est tombée sur eux.

Ces fonctionnaires qui n'ont pas hésité à faire des sacrifices quand on leur en a demandé, ni à endurer la privation quand on les y a invités ; qui n'ont pas désespéré lorsqu'il leur a été annoncé que toute augmentation de leurs traitements avait été bloquée ; qui n'ont pas reculé lorsqu'il leur a été annoncé que leurs maigres traitements allaient être quelque peu réduits — ces fonctionnaires se sont réjouis en apprenant que le Ministère souhaitait leur témoigner quelque sympathie et relever un peu leurs traitements. Ils se sont réjouis et sont rentrés chez eux le sourire aux lèvres, annonçant à leurs familles qu'une partie de leurs épreuves pourrait leur être ôtée et qu'un peu d'aisance pourrait leur venir. Ils ont commencé à caresser des espoirs pour eux-mêmes et pour leurs familles, et ils ont commencé à attendre — leurs familles attendant avec eux. Il ne serait pas bien qu'ils finissent par ne récolter que le désespoir et la moisson de la déception. Il ne serait pas bien que leur attente se prolonge comme se prolonge la nuit d'hiver, ou comme se prolonge le mois de jeûne selon le dire des anciens. Ce qui serait bien, c'est que le gouvernement se hâte de tenir sa promesse et d'honorer sa parole, et de soulager ces gens d'une part de ce qu'ils endurent.

Nous avons tenté de percer le secret de ce retard sans y parvenir. Car quoi de plus simple que le travail de cette commission que le Ministère a constituée depuis le départ du Premier ministre ?

La situation de ces fonctionnaires est limpide et claire, leur besoin d'indemnités et de promotion l'est encore plus, et leur droit à ces indemnités et à cette promotion est plus clair et plus évident encore. Tout ministère et tout service est en mesure de préparer ce qui le

concerne dans les meilleurs délais. La commission est en mesure de statuer sans excès de tergiversations et de temporisations — et pourtant l'affaire semble présenter quelque difficulté. Où vont se loger dix mille livres entre tous ces nombreux fonctionnaires qui ont besoin de leurs indemnités, y ont droit et les attendent ? Et comment établir une distinction équitable entre ceux qui méritent d'être effleurés par une aile de miséricorde et ceux qui doivent attendre pour l'instant ?

C'est là un vrai problème, et il eût été facile à résoudre si le gouvernement avait consenti à dégager une somme plus généreuse et plus substantielle que ces dix mille livres. Le gouvernement a encore tout à fait le droit d'augmenter cette somme, tant que ses caisses lui permettent de dépenser pour le mont Awliyā', pour le lac Tana, et pour des conférences tenues au Caire ou auxquelles des Égyptiens assistent hors du Caire sans qu'aucun besoin ni aucune nécessité urgente ne les y appelle. C'est une vérité incontestable que les petits fonctionnaires sont plus dignes de recevoir les milliers de livres qui ont été ou qui seront réservés à la Conférence de l'Aviation ; car il est bien des choses dont nous avons besoin avant d'avoir besoin de cette Conférence de l'Aviation. Il est tout aussi incontestable que ces fonctionnaires étaient plus dignes de recevoir les milliers dépensés pour la Conférence des Chemins de fer ; car il vaut mille fois mieux que les petits fonctionnaires égyptiens vivent dans un certain confort et s'adonnent à leur travail avec amour et dévouement, plutôt que les délégués étrangers à cette conférence se délectent de notre hospitalité généreuse et de tout le plaisir et le bien-être qu'elle entraîne aux quatre coins de l'Égypte et sur les rives du Nil.

Quoi qu'il en soit, nous souhaitons rappeler au gouvernement l'affaire de ces fonctionnaires au cas où il l'aurait oubliée, le presser s'il s'en souvient encore, et lui demander de ne pas ériger la patience en principe directeur, comme le Premier ministre a érigé la patience en principe directeur pour les négociations, les concessions, la dette et autres questions politiques générales. Car il est peut-être facile, comme nous le disions hier, pour celui dont le ventre est plein d'être patient face à la faim de l'affamé, pour le prospère d'être patient face aux difficultés du démuné, et pour le bien portant d'être patient face à la maladie du malade — mais ce qui est vraiment difficile et vraiment pénible, c'est que l'affamé soit patient face à la faim, le démuné face à la gêne, le malade face à la maladie, et le privé face à la privation. Ces fonctionnaires ont été patients, et ils l'ont été avec dignité ; il est temps pour eux d'en récolter les fruits. Puisque le gouvernement s'est écarté du refus des indemnités et a promis la promotion à ces fonctionnaires, il serait bon qu'il se hâte d'accomplir cette obligation sans délai ni détour — car les gens ont dit de longue date que le meilleur bienfait est celui qui vient sans tarder.